

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Ours, tenue le 2 mai 2016 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, sis au 2540, rue Immaculée-Conception à Saint-Ours et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères: Lise Couture
Sophie Poirier

Messieurs les conseillers: Réjean Dupré
Robert Beaudreault
Robert Vallée

Sous la présidence de Monsieur le maire, Sylvain Dupuis.

Absence motivée du conseiller, Monsieur Alain Emond.

Est également présent, Monsieur Pierre Dion, directeur général / secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 avril 2016
- 4- Administration Générale
 - 4.1- Rapport mensuel du maire
 - 4.2- Rapport des conseillers
 - 4.3- Lecture et adoption des comptes
 - 4.4- Journée d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 2016-189 - Dépôt du certificat d'enregistrement
 - 4.5- Dépôt du rapport semestriel selon l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*
 - 4.6- Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2016-2019 de la Commission scolaire Riverside
 - 4.7- Mandat pour ajout et remplacement d'équipements électriques dans différents emplacements municipaux de la Ville de Saint-Ours
 - 4.8- Mandat d'aller en appel d'offre pour la vérification des états financiers de la Ville de Saint-Ours pour les années 2016 et 2017
 - 4.9- Résolution pour disposition de boîtes d'archives municipales selon le calendrier de conservation des archives à la Ville de Saint-Ours
 - 4.10- Soirée reconnaissance ambassadeur d'ici 2016 - Délégation et achat de billets
 - 4.11- Avis de motion : Projet de règlement d'emprunt pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture de Saint-Ours situé au 2540 Immaculée-Conception - **Ajout**
 - 4.12- Engagement d'une firme d'architecte pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception, permettant d'y loger au rez-de-chaussée la bibliothèque municipale - **Ajout**
 - 4.13- Engagement d'une firme d'ingénieur pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception, permettant d'y loger au rez-de-chaussée la bibliothèque municipale - **Ajout**
 - 4.14- Autorisation d'aller en appel d'offre pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception, permettant d'y loger au rez-de-chaussée la bibliothèque municipale - **Ajout**
 - 4.15- Projet aménagement bibliothèque - Dépôt d'une demande au volet ruralité du fonds de développement des territoires - **Ajout**
 - 4.16- Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme patrimonial fédéral : fonds des legs - **Ajout**
- 5- Sécurité Publique
- 6- Transport Routier
 - 6.1- Traçage de ligne en jaune - Traverse de piétons et stationnements

- 6.2- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de compte 2015
- 6.3- Pont de glace : Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu - Partage des coûts pour l'ouverture et l'entretien
- 7- Hygiène du Milieu
 - 7.1- Dépôt de la liste des comptes au 11 avril 2016 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska
- 8- Santé et Bien-Être
 - 8.1- Projet Aînés - Actifs - Une initiative à une variété d'activités physiques
- 9- Urbanisme et Mise en valeur du territoire
 - 9.1- Dépôt du rapport des permis de construction émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2016
 - 9.2- Dépôt du rapport du suivi des dossiers effectués par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2016
 - 9.3- Avis de motion - Projet de règlement numéro 2016-191 amendant le règlement numéro 82-2003 intitulé règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
 - 9.4- Adoption du premier projet de règlement numéro 2016-191 amendant le règlement numéro 82-2003 intitulé règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et fixant la date de l'assemblée de consultation
 - 9.5- Résolution Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dossier Les Sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe
- 10- Loisirs et Culture
 - 10.1- Dépôt des procès-verbaux des assemblées du 24 mars et 5 avril 2016 du comité d'embellissement de la Ville de Saint-Ours
 - 10.2- Camp de jour été 2016 - Embauche de personnel
 - 10.3- Camp de jour - Approbation des sorties 2016
 - 10.4- Camping - Marina Parc Bellerive - Renouvellement de l'entente de service pour la descente et la remontée de bateaux
 - 10.5- Acceptation projet pergola en collaboration avec le Centre de formation professionnelle (CFP) de Sorel-Tracy
 - 10.6- Appel d'offre auprès des artistes de la Ville de Saint-Ours pour l'achat d'œuvre d'art
 - 10.7- Loisir et Sport Montérégie - Renouvellement de l'abonnement 2016-2017 et participation à l'assemblée générale annuelle
 - 10.8- Adhésion au Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé année 2016
 - 10.9- Azimut Diffusion - Demande d'aide financière pour spectacles professionnels destinés aux écoles primaires
- 11- Autres Dossiers
 - 11.1- Demande du comité des pèlerins - Autorisation de don
 - 11.2- Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles-Bruneau
- 12- Correspondance
- 13- Période de questions
- 14- Levée de l'assemblée

Rubriques

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM

2 personnes présentes à l'assemblée.

À 19 h 35, ouverture de la séance et constat de quorum.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-05-105

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant les points suivants:

- 4.11) Avis de motion : Projet de règlement d'emprunt pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture de Saint-Ours situé au 2540 Immaculée-Conception
- 4.12) Engagement d'une firme d'architecte pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception, permettant d'y loger au rez-de-chaussée la bibliothèque municipale
- 4.13) Engagement d'une firme d'ingénieur pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception, permettant d'y loger au rez-de-chaussée la bibliothèque municipale
- 4.14) Autorisation d'aller en appel d'offre pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception, permettant d'y loger au rez-de-chaussée la bibliothèque municipale
- 4.15) Projet aménagement bibliothèque - Dépôt d'une demande au volet ruralité du fonds de développement des territoires
- 4.16) Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme patrimonial fédéral: fonds des legs

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

Tous les membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016, dispense de lecture en est donnée.

2016-05-106

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

D'ADOPTER ledit procès-verbal, tel que présenté.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1- Rapport mensuel du maire

Le maire fait rapport des rencontres et réunions auxquelles il a assisté, à savoir:

4 avril 2016	Rencontre de travail sur le site web CA du Parc éolien Pierre-De Saurel
7 avril 2016	Caucus municipal de Saint-Ours
11 avril 2016	CA de l'OMH de Saint-Ours Conseil municipal de Saint-Ours
13 avril 2016	Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel
14 avril 2016	Rencontre de travail sur le site web Réunion de travail du CA du Parc éolien
20 avril 2016	Rencontre de travail pour le traitement des archives de la Ville
23 avril 2016	Présence lors du Gala du Mérite du Cégep de Sorel-Tracy
27 avril 2016	CA de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy
28 avril 2016	Rencontre avec les maires de Varennes, Contrecoeur, Sorel-Tracy, Verchères, Saint-Joseph de Sorel et Saint-Amable
30 avril 2016	Présence lors du Défi Saint-Ours avec les conseillers Robert Vallée, Robert Beaudreault et la conseillère Sophie Poirier Présence lors du Gala du Mérite économique 2016

4.2- Rapport des conseillers

4.3- Lecture et adoption des comptes

Tous les membres ayant reçu copie de la liste des comptes à approuver, dispense de lecture en est donnée.

Ladite liste est conservée aux archives de la Ville de Saint-Ours et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

2016-05-107

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

QUE le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 2 mai 2016, tels que présentés au montant de 75 371,26 \$.

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration Générale		
Conseil	469,85 \$	
Gestion financière et administrative	3 220,57 \$	2 602,39 \$
Archives		5 510,00 \$
Évaluation	2 216,39 \$	
Sécurité Publique		
Service de prévention incendie	1 135,37 \$	56,24 \$
Transport Routier		
Voirie		1 111,01 \$
Éclairage de rues	1 135,96 \$	
Hygiène du Milieu		
Quote-part Régie	12 043,17 \$	
Entretien réseau d'aqueduc		827,30 \$
Traitement des eaux usées	2 856,20 \$	660,17 \$
Réseau égout	422,17 \$	263,50 \$
Cueillette des ordures	11 080,58 \$	
Usine épuration Grande-Ourse		82,82 \$
Loisirs et Culture		
Centre communautaire loisirs	2 043,02 \$	148,29 \$
Centre paroissial	303,95 \$	246,68 \$
Bibliothèque	526,32 \$	177,65 \$
Fêtes du 150 ^{ième} anniversaire	1 000,00 \$	
Embellissement municipal		312,52 \$
Soutien aux différents organismes	1 087,26 \$	
DAS fédéral et provincial, REER et assurances collectives	22 062,26 \$	
TPS à recevoir	597,18 \$	295,37 \$
TVQ à recevoir	591,25 \$	285,82 \$
TOTAL DES DÉPENSES	62 791,50 \$	12 579,76 \$

4.4- Journée d'enregistrement du règlement d'emprunt numéro 2016-189 - Dépôt du certificat d'enregistrement

Le directeur général/secrétaire-trésorier fait rapport le soir même en caucus de la journée d'enregistrement pour le règlement d'emprunt numéro 2016-189 qui s'est déroulée de 9 heures à 19 heures le 28 avril 2016 et ce, de façon continue. Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 163. Que le nombre de demandes faites est de 0. Que le règlement d'emprunt numéro 2016-189 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

4.5- Dépôt du rapport semestriel selon l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport semestriel des revenus et dépenses au 30 avril 2016 confectionné par l'administration municipale, conformément aux exigences de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

4.6- Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2016-2019 de la Commission scolaire Riverside

Les membres du Conseil ont pris connaissance du dépôt du plan triennal et de destination des immeubles pour 2016-2019 de la Commission scolaire Riverside.

4.7- Mandat pour ajout et remplacement d'équipements électriques dans différents emplacements municipaux de la Ville de Saint-Ours

CONSIDÉRANT que nous devons faire l'acquisition de deux appareils de type Convectair au niveau des deux voûtes du nouvel Hôtel de Ville pour permettre de maximiser l'espace existant et que le tout soit sécuritaire;

CONSIDÉRANT que pour les diverses activités de loisirs, l'ajout de quatre (4) prises électriques supplémentaires sont nécessaires à l'extérieur lors de différents évènements près du Centre des loisirs Richard-Gosselin et qu'une réparation d'une lumière sur le terrain de balle doit être effectuée;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une pergola à l'arrière du 2540 Immaculée-Conception à Saint-Ours, une installation souterraine d'un câble pour permettre l'alimentation électrique avec boîtier et couvercle étanche est recommandée;

CONSIDÉRANT qu'une prise souterraine supplémentaire reliant le garage municipal au Parc multigénérationnel Alphonse-Desjardins serait souhaitable;

2016-05-108

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

QUE le contrat soit accordé à l'entreprise S. Gaudette pour un montant total de 3 030,04 \$ taxes incluses tel que soumissionné par celui-ci et comprenant le travail à faire dans les voûtes, les prises électriques supplémentaires au Centre Richard-Gosselin et l'installation souterraine d'un câble au niveau de la pergola à l'arrière du 2540 Immaculée-Conception.

QUE l'on se réserve une somme supplémentaire d'un maximum de 1 000 \$ pour la prise souterraine supplémentaire au garage municipal à être précisé par notre employé municipal, Monsieur Étienne-Laurent Jalbert à l'entrepreneur en électricité.

QUE l'ensemble de ces dépenses soit prise à même le budget 2016 dans les postes afférents aux différents emplacements municipaux.

4.8- Mandat d'aller en appel d'offre pour la vérification des états financiers de la Ville de Saint-Ours pour les années 2016 et 2017

CONSIDÉRANT qu'à la suite du dépôt du rapport financier 2015, un vérificateur doit être nommé pour les prochains audits;

CONSIDÉRANT que par l'article #108 de la *Loi sur les cités et villes*, un vérificateur externe peut être nommé pour au plus trois exercices financiers;

2016-05-109

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, à procéder à un appel d'offre sur invitation auprès de différentes firmes comptables, pour la vérification des états financiers des années 2016 et 2017.

4.9- Résolution pour disposition de boîtes d'archives municipales selon le calendrier de conservation des archives à la Ville de Saint-Ours

CONSIDÉRANT que nous avons donné un mandat en novembre 2015 à l'organisme Archives Lanaudière pour mettre à jour les archives municipales de la Ville de Saint-Ours par la résolution numéro 2015-11-223;

CONSIDÉRANT que suite à l'élagage de toutes les archives tant dans les dossiers actifs et semi actifs dans les unités administratives, les dossiers à conservation permanente, un nombre de 51 boîtes sont à détruire pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu avec certains membres du conseil municipal pour confirmer la destruction des boîtes d'archives identifiées à cet effet par l'organisme Archives Lanaudière;

2016-05-110

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte de procéder à la destruction de ces 51 boîtes d'archives municipales.

QUE le coût pour le déchetage par une firme spécialisée soit le Groupe Gagnon est de 5,00 \$ la boîte plus les taxes applicables. Les frais de transport sont inclus.

4.10- Soirée reconnaissance ambassadeur d'ici 2016 - Délégation et achat de billets

CONSIDÉRANT qu'une soirée reconnaissance Ambassadeur d'ici 2016 est organisée par l'Orienthèque en l'honneur de Monsieur Dominic Arpin;

CONSIDÉRANT que Monsieur Arpin est originaire de Saint-Ours et qu'il est le président d'honneur des Fêtes du 150ième anniversaire de la Ville de Saint-Ours;

2016-05-111

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

DE RÉSERVER une table de 8 personnes au nom de la Ville de Saint-Ours pour assister à cette soirée reconnaissance le vendredi 27 mai prochain au Golf Continental au coût de 65 \$ par personne pour un total de 520 \$.

4.11- Avis de motion : Projet de règlement d'emprunt pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture de Saint-Ours situé au 2540 Immaculée-Conception

Avis de motion est donné par la conseillère Lise Couture qu'à une prochaine séance du conseil, un projet de règlement décrétant un emprunt sera présenté pour adoption portant le numéro 2016-192 pour la rénovation et mise aux normes d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption, puisqu'une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

4.12- Engagement d'une firme d'architecte pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception, permettant d'y loger au rez-de-chaussée la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a obtenu des subventions pour l'installation d'un monte personne afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite au 2540 Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT que la volonté des membres du conseil municipal est de procéder à la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception pour y localiser les fonctions de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préparer des plans et devis pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 2016-02-36, le conseil municipal a déjà engagé la firme d'architecte Clermont St-Germain associés s.e.n.c. pour le projet de monte personne;

CONSIDÉRANT le mandat de l'architecte pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture, afin d'y localiser la bibliothèque municipale, et décrit de la façon suivante:

- a) Relevé spécifique des conditions existantes supplémentaires
- b) Coordination supplémentaire (ingénieur structure)
- c) Dessins d'exécution, coordination et travaux de structure
- d) Devis d'architecture
- e) Soumission
- f) Suivis de chantier supplémentaire

CONSIDÉRANT que la firme d'architecte Clermont St-Germain associés s.e.n.c. dans sa correspondance du 2 mai 2016, est prête à réaliser ce projet de rénovation d'une partie de la Maison de la Culture pour un montant supplémentaire total de 5 290 \$ plus les taxes applicables;

2016-05-112

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

D'ENGAGER la firme d'architecte Clermont St-Germain s.e.n.c. pour la conception de relevés, la coordination de professionnels, plan et devis et appel d'offre ainsi que la surveillance des travaux pour un montant d'honoraires supplémentaires de l'ordre de 5 290 \$ plus les taxes applicables afin de réaliser le projet de rénovation d'une partie de la Maison de la Culture tel que décrit dans l'estimation des architectes datée du 28 avril 2016, dossier 16-2184.

QUE le mandat se définit comme suit:

- a) Relevé spécifique des conditions existantes supplémentaires
- b) Coordination supplémentaire (ingénieur structure)
- c) Dessins d'exécutions, coordination et travaux de structure
- d) Devis d'architecture
- e) Soumission
- f) Suivis de chantier supplémentaire

QU'UN vote a été demandé pour cette résolution par le conseiller Robert Beaudreault.

Le résultat est le suivant:

Vote contre: Robert Beaudreault

Votes pour: Sophie Poirier
Lise Couture
Réjean Dupré
Robert Vallée

Donc, adoption de la résolution à la majorité.

4.13- Engagement d'une firme d'ingénieur pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception, permettant d'y loger au rez-de-chaussée la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a obtenu des subventions pour l'installation d'un monte personne afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite au 2540 Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT que la volonté des membres du conseil municipal est de procéder à la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception pour y localiser les fonctions de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préparer des plans et devis pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 2016-02-37, le conseil municipal a déjà engagé la firme d'ingénieur Groupe A.S.M. Experts-Conseils, pour le projet de monte personne;

CONSIDÉRANT le mandat de l'ingénieur pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture, afin d'y localiser la bibliothèque municipale et décrit de la façon suivante:

- a) Étude générale du bâtiment
- b) Plan et devis réfection des fondations et renforcement du plancher

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieur Groupe A.S.M. Experts-Conseils, dans sa correspondance du 29 avril 2016, est prête à réaliser ce projet de rénovation d'une partie de la Maison de la Culture pour un montant supplémentaire total de 10 000 \$ plus les taxes applicables;

2016-05-113

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

D'ENGAGER la firme d'ingénieur Groupe A.S.M. Experts-Conseils, pour l'étude générale du bâtiment, la conception de plan et devis pour un montant d'honoraires supplémentaires de l'ordre de 10 000 \$ plus les taxes applicables afin de réaliser le projet de rénovation d'une partie de la Maison de la Culture tel que décrit dans l'estimation des architectes datée du 28 avril 2016, dossier 16-2184.

QUE le mandat se définit comme suit:

- a) Étude générale du bâtiment
- b) Plan et devis des fondations et renforcement du plancher
- c) Procéder à l'appel d'offre du projet avec l'architecte
- d) Surveiller la réalisation du projet
- e) Coordination des professionnels

QU'UN vote a été demandé pour cette résolution par le conseiller Robert Beaudreault.

Le résultat du vote est le suivant:

Vote contre: Robert Beaudreault

Votes pour: Sophie Poirier
Lise Couture
Réjean Dupré
Robert Vallée

Donc, adoption de la résolution à la majorité.

4.14- Autorisation d'aller en appel d'offre pour la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception, permettant d'y loger au rez-de-chaussée la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a obtenu des subventions pour l'aménagement d'un monte personne au 2540 Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT que la volonté des membres du conseil municipal est de procéder à la rénovation d'une partie de la Maison de la Culture situé au 2540 Immaculée-Conception pour y localiser les fonctions de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que des professionnels ont été engagés pour préparer les plans et devis pour la rénovation de la Maison de la Culture;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours doit procéder à un appel d'offre pour la réalisation de ce projet;

2016-05-114

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, à procéder, avec les professionnels du projet, à un appel d'offre selon les règles établies par la loi en vigueur.

QU'UN vote a été demandé pour cette résolution par le conseiller Robert Beaudreault.

Le résultat du vote est le suivant:

Vote contre: Robert Beaudreault

Votes pour: Sophie Poirier
Lise Couture
Alain Emond
Robert Vallée

Donc, adoption de la résolution à la majorité.

4.15- Projet aménagement bibliothèque - Dépôt d'une demande au volet ruralité du fonds de développement des territoires

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire présenter une demande d'aide financière à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du volet ruralité du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT que ladite subvention permettrait de mettre en œuvre le projet Maison de la Culture en y installant la bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Ours;

2016-05-115

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

QUE la Ville de Saint-Ours octroie une somme de 340 039 \$ pour la réalisation dudit projet via son budget municipal, sous forme de règlement d'emprunt.

QUE la Ville de Saint-Ours utilise la somme de 22 605 \$ pour la réalisation d'une partie dudit projet via l'enveloppe du volet ruralité du Fonds de développement des territoires réservés à la Ville de Saint-Ours.

QUE la Ville de Saint-Ours désigne le maire Sylvain Dupuis et le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, pour agir et signer tout document relatif à la demande.

4.16- Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme patrimonial fédéral : fonds des legs

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours célébrera en 2016 son 150ième anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion, un éventail d'activités seront mises de l'avant pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT que pour cet événement, les membres du conseil municipal souhaiteraient léguer également à sa population une Maison de la Culture;

CONSIDÉRANT que cette Maison de la Culture abriterait la bibliothèque municipale, des salles d'expositions, une salle de mini-spectacle ainsi que différents organismes culturels du milieu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a déjà investi une somme de 340 039 \$ pour y installer la bibliothèque au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 2540 Immaculée-Conception a été cité comme *monument historique* en vertu de la *Loi sur les biens culturels*;

CONSIDÉRANT qu'il existe un programme au niveau du Patrimoine canadien pour le développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine;

CONSIDÉRANT que le volet 111 - Fonds des legs offre une aide financière à des projets d'immobilisations communautaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire faire une demande via ce fonds afin d'y compléter l'aménagement de sa Maison de la Culture par l'installation au deuxième étage de salles d'expositions, une salle de mini-spectacle ainsi que le logement pour l'ensemble de ses organismes à caractère culturel;

2016-05-116

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

DE DEMANDER au directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, à présenter une demande de subvention pour le volet 111 - Fonds des legs du Patrimoine canadien.

D'AUTORISER le maire Sylvain Dupuis et le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, à signer tout document servant à conclure une entente pour l'obtention de cette subvention.

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1- Traçage de ligne en jaune - Traverse de piétons et stationnements

CONSIDÉRANT que nous devons refaire cette année, le traçage des lignes en jaune aux différentes traverses de piétons et des stationnements municipaux pour assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT les deux (2) soumissions suivantes:

Multi Lignes enr. St-Denis-sur-Richelieu	1 690,00 \$ taxes incluses
---	----------------------------

Asphalte Expert Sainte-Victoire-de-Sorel	3 150,32 \$ taxes incluses
---	----------------------------

2016-05-117

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

QUE le contrat soit accordé à l'entreprise Multi Lignes enr. au coût de 1 690,00 \$ taxes incluses, le plus bas soumissionnaire conforme.

6.2- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de compte 2015

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 3 867 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville de Saint-Ours visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville de Saint-Ours sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

2016-05-118

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

QUE la Ville de Saint-Ours informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6.3- Pont de glace : Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu - Partage des coûts pour l'ouverture et l'entretien

CONSIDÉRANT la demande reçue de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu concernant le partage des coûts d'ouverture et d'entretien du pont de glace entre Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que dû à une météo particulière, le pont de glace n'a pas été en mesure de se réaliser pour l'hiver 2015-2016;

CONSIDÉRANT que le pont de glace est assuré par un sous-traitant et que la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a été dans l'obligation de respecter son contrat dans son entièreté;

2016-05-119

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense au montant de 700 \$ à être versée à la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu à titre de compensation financière pour l'hiver 2015-2016 concernant le pont de glace entre Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu.

DE DÉLÉGUER des représentants de la Ville de Saint-Ours, lorsque la date, l'heure et l'endroit seront connus, à une réunion des élus de la région afin de discuter de la pérennité dudit pont de glace.

7- HYGIÈNE DU MILIEU

7.1- Dépôt de la liste des comptes au 11 avril 2016 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 11 avril 2016 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska.

8- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1- Projet Aînés - Actifs - Une initiative à une variété d'activités physiques

CONSIDÉRANT la demande reçue de la MRC de Pierre-De Saurel pour une initiation à une variété d'activités physiques pour les aînés dans les parcs extérieurs des municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que cette initiative favorise le développement d'un lieu et d'un moment de socialisation pour les aînés leur permettant de briser l'isolement et de favoriser le sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours s'est dotée d'une politique familiale et des aînés qui va dans le sens de cette approche afin de donner aux aînés de Saint-Ours l'occasion de bouger dans leur milieu de vie;

2016-05-120

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE PARTICIPER à ce projet pilote initié par la MRC de Pierre-De Saurel au montant de 720 \$ pour une durée de 90 minutes pendant 8 semaines au cours de la saison estivale 2016.

QUE ce montant soit pris à même le budget 2016 alloué à la politique familiale et des aînés.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1- Dépôt du rapport des permis de construction émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2016

9.2- Dépôt du rapport du suivi des dossiers effectués par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2016

Les membres du Conseil ont pris connaissance des permis et rapports émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2016.

9.3- Avis de motion - Projet de règlement numéro 2016-191 amendant le règlement numéro 82-2003 intitulé règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Avis de motion est donné par le conseiller Robert Vallée qu'à cette séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 82-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier le territoire assujéti au règlement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption puisqu'une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

9.4- Adoption du premier projet de règlement numéro 2016-191 amendant le règlement numéro 82-2003 intitulé règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et fixant la date de l'assemblée de consultation

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a adopté un règlement sur les projets particuliers afin de gérer le développement d'emplacements problématiques en autorisant des projets non conformes à la règlementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Robert Vallée le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 6 juin 2016 à 19 h 15 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes autorisées;

2016-05-121

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le premier projet du règlement numéro 2016-191, en statuant et ordonnant ce qui suit:

PARTIE 1, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1- Le présent règlement s'intitule premier projet de règlement numéro 2016-191 amendant le règlement numéro 82-2003 intitulé règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin de modifier le territoire assujetti au règlement.
- 2- Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE 11, DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

- 3- L'article 1.1.2: Territoire assujetti est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Ours.

PARTIE 111, DISPOSITIONS FINALES

- 4- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 82-2003.
- 5- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Sylvain Dupuis
Maire

Pierre Dion
Directeur général/secrétaire-trésorier

9.5- Résolution Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dossier Les Sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe

CONSIDÉRANT que depuis 2009, le conseil municipal cherche de nouveaux débouchés afin d'éviter la dévitalisation de la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que la Villa St-Joseph des Sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe situé au 3252 Chemin des Patriotes à Saint-Ours est à vendre depuis le 20 décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'un groupe d'investisseurs résidents à la Ville de Saint-Ours ont déposés une offre d'achat depuis cette date (20 décembre 2014) dans le but de transformer cette propriété en Centre d'hébergement pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT que l'achat de cette propriété et sa conversion en Centre d'hébergement pour personnes âgées représente quelques millions de dollars d'investissement à la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que les personnes âgées de la Ville de Saint-Ours ne peuvent demeurer dans leur ville natale par manque d'un Centre d'hébergement spécialisé pouvant les accueillir;

CONSIDÉRANT que la Villa St-Joseph est situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT que depuis la fin de l'année 2015, le dossier d'autorisation de changement d'usage a été déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sous le numéro de dossier 410692;

CONSIDÉRANT que l'étude du dossier est toujours au statut de l'analyse par la Commission ceci malgré la résolution du Conseil de la Ville de Saint-Ours qui fut prise le 1er février 2016;

2016-05-122

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE DEMANDER à nouveau bien respectueusement à la présidente de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), Madame Marie-Josée Gouin, s'il était possible d'obtenir une décision favorable dans les plus brefs délais possibles.

10- LOISIRS ET CULTURE

10.1- Dépôt des procès-verbaux des assemblées du 24 mars et 5 avril 2016 du comité d'embellissement de la Ville de Saint-Ours

Les membres du Conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des assemblées du 24 mars et 5 avril 2016 du comité d'embellissement de la Ville de Saint-Ours.

10.2- Camp de jour été 2016 - Embauche de personnel

CONSIDÉRANT que le personnel embauché l'année dernière renouvelle pour une seconde année consécutive l'animation au camp de jour été 2016;

2016-05-123

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE PROCÉDER au renouvellement de l'embauche des personnes suivantes pour la période du 27 juin au 19 août 2016.

Pierre Lanteigne	Coordonnateur	13,25 \$ / heures
Frédéric Lamoureux	Animatrice	11,75 \$ / heures
Virginie Lachambre	Animatrice	11,00 \$ / heures
Laure-Élie Francoeur-Prud'homme	Animatrice	11,00 \$ / heures

10.3- Camp de jour - Approbation des sorties 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préparer la programmation des sorties du camp de jour pour l'été 2016 ainsi que la réservation des activités;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été déposé au conseil municipal par le coordonnateur aux loisirs, Monsieur Martin Lavallée, en date du 28 avril 2016;

2016-05-124

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

QUE le coordonnateur aux loisirs, Monsieur Martin Lavallée, soit mandaté pour effectuer la réservation des sorties et des autobus ainsi que l'achat de fournitures nécessaires à la réalisation des activités selon le budget qui a été prévu pour le camp de jour, selon son rapport daté du 28 avril 2016.

QU'UN compte-rendu soit déposé au Conseil à la fin de chaque activité.

10.4- Camping - Marina Parc Bellerive - Renouvellement de l'entente de service pour la descente et la remontée de bateaux

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir pour le renouvellement du service pour la descente et la remontée de bateaux au Camping - Marina Parc Bellerive pour la saison estivale 2016;

2016-05-125

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

DE RENOUVELER l'entente avec Camping - Marina Parc Bellerive pour la descente et la remontée de bateaux des citoyens de Saint-Ours au tarif journalier de 20 \$ ou la passe de saison au montant de 170 \$ par bateau plus les taxes applicables, dont 50 % payable par la Ville de Saint-Ours.

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, soit autorisé à signer l'entente de service pour et au nom de la Ville de Saint-Ours.

QU'UNE liste soit fournie à la Ville avec le nom des résidents ainsi que leur adresse respective lors de la réception de la facture.

10.5- Acceptation projet pergola en collaboration avec le Centre de formation professionnelle (CFP) de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que suite à une demande faite par la Ville de Saint-Ours auprès du Centre de formation professionnelle (CFP) de Sorel-Tracy pour la fabrication et l'installation d'une pergola à l'arrière du 2540 Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT que ce projet a été accepté par le Centre de formation professionnelle (CFP) de Sorel-Tracy dans le cadre d'un projet d'insertion au marché de l'emploi;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation professionnelle (CFP) de Sorel-Tracy fournit la main-d'œuvre, les matériaux, la fabrication de la pergola avec l'aide d'un enseignant en menuiserie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours fera en régie la dalle de béton afin de faciliter l'encrage d'un banc, d'une table etc....

2016-05-126

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

DE PERMETTRE la réalisation de ce projet en collaboration avec le Centre de formation professionnelle (CFP) de Sorel-Tracy.

QU'UN montant de 1 200 \$ soit réservé pour l'installation d'une dalle de béton afin d'y ériger la pergola.

QUE la pergola soit installée à l'arrière du 2540 Immaculée-Conception.

10.6- Appel d'offre auprès des artistes de la Ville de Saint-Ours pour l'achat d'œuvre d'art

CONSIDÉRANT qu'une politique pour l'achat d'œuvres d'art produit par des artistes résidants sur le territoire de la Ville de Saint-Ours a été adopté par le Conseil municipal le 2 juin 2014 par sa résolution numéro 2014-06-126;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire renouveler l'appel d'offre auprès des artistes de la Ville de Saint-Ours afin d'acquérir des œuvres d'art en 2016;

CONSIDÉRANT que les artistes de la Ville de Saint-Ours doivent répondre à certains critères de la politique d'achat d'œuvres d'art;

2016-05-127

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

D'INVITER les artistes de la Ville de Saint-Ours à se procurer une copie de la politique d'acquisition d'œuvre d'art à l'Hôtel de Ville.

D'INVITER les artistes de la Ville de Saint-Ours à se procurer, à l'Hôtel de Ville de Saint-Ours, le formulaire nécessaire à partir du 16 mai 2016 afin de le retourner, selon les directives de la politique d'acquisition d'œuvres d'art au plus tard le 20 juin à 16 heures.

QUE le nom du gagnant du concours soit révélé lors d'un tirage au sort à l'occasion de la Fête de la St-Jean Baptiste le 23 juin 2016.

QU'UN jury formé de trois personnes (un élu municipal : Madame Lise Couture, un fonctionnaire : Monsieur Martin Lavallée et un artiste : Madame Gisèle Grégoire Lavallée) se rendront à l'atelier de l'artiste pour procéder à l'achat.

QUE lors des activités du 150ième anniversaire de la Ville de Saint-Ours, le 14 août 2016, que le choix de l'œuvre soit révélé.

10.7- Loisir et Sport Montérégie - Renouvellement de l'abonnement 2016-2017 et participation à l'assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'abonnement au Loisir et Sport Montérégie vient à échéance;

2016-05-128

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE RENOUVELER notre abonnement à l'Association Loisir et Sport Montérégie au montant de 80,33 \$ plus taxes pour l'année 2016-2017.

QUE la conseillère Lise Couture soit la personne déléguée à la Ville de Saint-Ours et qu'elle assiste à l'assemblée générale annuelle le 22 septembre prochain à Longueuil.

10.8- Adhésion au Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé année 2016

CONSIDÉRANT la demande de Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé afin que la Ville de Saint-Ours renouvelle sa cotisation pour 2016;

2016-05-129

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

DE RENOUVELER notre cotisation à Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé pour l'année 2016 au coût de 50 \$.

10.9- Azimut Diffusion - Demande d'aide financière pour spectacles professionnels destinés aux écoles primaires

CONSIDÉRANT que l'entreprise Azimut Diffusion présente, depuis maintenant vingt-six (26) ans, des spectacles professionnels aux écoles primaires de la région sous la bannière de l'Aventure T;

CONSIDÉRANT que l'activité proposée aux jeunes de l'école Pierre-de-Saint-Ours cadre parfaitement avec la politique culturelle mise en place en 2010 par la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que certaines coupures ont été annoncées par la MRC de Pierre-De Saurel pour la diffusion de spectacles;

CONSIDÉRANT qu'un montant est demandé à la Ville pour défrayer les coûts de transport des élèves de Saint-Ours vers le lieu du spectacle pour assurer la survie de cette activité;

2016-05-130

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

QUE la Ville de Saint-Ours contribue à cette activité pour le bien-être des élèves de l'école Pierre-de-Saint-Ours, au montant de 300 \$ taxes incluses.

QUE ce montant serve essentiellement à défrayer les coûts de transport des élèves vers le lieu du spectacle.

QUE le tout soit imputé au budget subvention autres organismes: 02-702-90-970.

11- AUTRES DOSSIERS

11.1- Demande du comité des pèlerins - Autorisation de don

CONSIDÉRANT la demande du comité des pèlerins pour une donation de quatre-vingt (80) épinglettes aux armoiries de la Ville de Saint-Ours;

2016-05-131

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

D'OFFRIR au comité des pèlerins un don de quatre-vingt (80) épinglettes aux armoiries de la Ville de Saint-Ours qui seront remises aux pèlerins.

11.2- Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles Bruneau

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage sur notre territoire, d'environ 40 cyclistes regroupés en trois pelotons de moins de 15 personnes, pour l'organisme de collecte de fonds Le Tour CIBC Charles-Bruneau;

QU'UNE demande est faite à la Ville afin de leur fournir un endroit pour que les cyclistes puissent dîner d'une durée d'environ une heure;

2016-05-132

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de passage du tour cycliste CIBC Charles-Bruneau qui aura lieu le 8 juillet 2016 entre 11 h 07 et 12 h 32 approximativement.

QUE le Centre Paroissial Léo-Cloutier soit réservé à cet effet pour accueillir les cyclistes pour qu'ils puissent dîner et se reposer.

QUE le directeur général/secrétaire trésorier, Monsieur Pierre Dion, soit autorisé à transmettre la présente résolution aux autorités de la Sûreté du Québec.

12- CORRESPONDANCE

12.1- Lettre du député de Richelieu, Monsieur Sylvain Rochon, de la lettre envoyée au ministre de la Famille concernant notre besoin de places en service de garde à contribution réduite dans la Ville de Saint-Ours

12.2- Accusé réception du bureau du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux, concernant notre résolution numéro 2016-02-34 en faveur de la reconduction du programme AccèsLogis Québec

- 12.3-** Lettre du ministère des Transports, nous confirmant une aide financière de 3 867 \$ accordée à notre Ville pour 2016, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 12.4-** Lettre de remerciement de la directrice de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy, Madame Myriam Arpin, pour la participation de la Ville de Saint-Ours au Brunch bagatelle qui a eu lieu le 20 mars dernier
- 12.5-** Chèque reçu au montant de 1 895,83 \$ dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation pompier 1 du ministère de la Sécurité publique
- 12.6-** Chèque reçu au montant de 1 950,00 \$ pour la formation des pompiers en autosauvetage dans le cadre du volet 3 du ministère de la Sécurité publique

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 25,

2016-05-133

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis
Maire

Pierre Dion
Directeur général / secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédit

Je certifie, par les présentes, de la disponibilité des fonds pour l'ensemble des engagements au procès-verbal du 2 mai 2016.

Pierre Dion
Directeur général / secrétaire-trésorier